



## La FCE-CFDT signe l'augmentation de la grille des salaires minima professionnels du Cartonnage

Coeff.	Salaire horaire au 1 <sup>er</sup> /08/2023	Salaire horaire au 1 <sup>er</sup> /04/02024	Salaire mensuel pour 151,67
350	18,09 €	18,43 €	2 795,84 €
315	16,53 €	16,86 €	2 557,25 €
290	15,42 €	15,74 €	2 387,87 €
275	14,77 €	15,08 €	2 287,21 €
260	14,08 €	14,38 €	2 180,36 €
240	13,44 €	13,74 €	2 083,29 €
220	12,63 €	12,92 €	1 959,65 €
210	12,26 €	12,54 €	1 902,24 €
200	12,04 €	12,32 €	1 868,11 €
195	11,97 €	12,25 €	1 857,25 €
190	11,89 €	12,16 €	1 844,83 €
185	11,82 €	12,09 €	1 833,97 €
180	11,75 €	12,02 €	1 823,11 €

Après une augmentation de 11,16 % en 2023, la FCE-CFDT se félicite d'avoir obtenu une nouvelle augmentation de 2,30 % à 1,90 % **au 1<sup>er</sup> avril 2024.**

Ce qui positionne le 1<sup>er</sup> coefficient de la grille conventionnelle à **56,19 € au-dessus du SMIC.**

La FCE-CFDT a obtenu une ouverture de négociation sur l'emploi des seniors.

En revanche, une fois de plus, argumenté par un NON catégorique, la prime d'ancienneté et la répartition (60 % employeur) de la cotisation Santé n'ont pas été revalorisées.

## La FCE-CFDT continuera d'être force de proposition et s'engage avec vous !

**A savoir :**

**L'IDCC 715 des Instruments à Écrire rejoint l'IDCC 0489 du Cartonnage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024**

